

National Energy
Board



Office national
de l'énergie

Dossier : 9700-A000-1-30
Le 3 mars 2005

Destinataires : Toutes les sociétés relevant de la compétence de l'Office national de l'énergie
Association canadienne de pipelines d'énergie
Association canadienne des producteurs pétroliers
Régies provinciales

**Avis de sécurité de l'Office national de l'énergie
ONÉ SA 2005-01**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint un avis de sécurité concernant les dangers qui découlent de l'utilisation d'outils et d'équipement défectueux. L'Office s'attend à ce que cet avis soit circulé à grande échelle parmi les membres de votre personnel chargé de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de pipelines.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à Karen Duckworth au (403) 299-3669 ou à Ken Paulson au (403) 299-3194.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mantha'.

Michel L. Mantha

Pièce jointe

444 Seventh Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 0X8

444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8

Canada

Telephone/Téléphone : (403) 292-4800
Facsimile/Télécopieur : (403) 292-5503
<http://www.neb-one.gc.ca>



Équipement défectueux

Description de l'incident

La conduite d'essence d'une grenouille s'est enflammée pendant qu'on utilisait la machine pour compacter de l'argile se trouvant autour d'un collecteur de tuyaux d'une installation de transport de pétrole.

Tant la canalisation d'essence que le câblage électrique de la grenouille ont été brûlés. Il y a des raisons de penser que le câblage électrique d'un bouton d'arrêt a peut-être brisé ou perforé la conduite d'essence adjacente, ou qu'il a peut-être chauffé au point de percer la conduite. Le bouton d'arrêt était hors d'usage et les employés continuaient d'utiliser cet équipement. Les travailleurs se servaient de l'interrupteur d'arrêt de l'essence pour éteindre la machine. En fait, l'équipement défectueux aurait dû être retiré du site.

Aucun travailleur n'a été blessé lors de l'incident. Cependant, il existe un risque de tort pour les travailleurs et les biens.

Cause de l'incident

L'utilisation d'un équipement défectueux a causé l'incident. Bien qu'on ignore la raison pour laquelle les travailleurs ont utilisé de l'équipement dont le bouton d'arrêt fonctionnait mal, il semble qu'il soit assez courant pour eux d'« endurer » les légers désagréments occasionnés par un bouton d'arrêt hors d'usage s'ils sont en mesure d'éteindre l'équipement d'une autre façon.

Mesures de prévention

Les superviseurs et la direction doivent mettre l'accent sur l'importance du retrait des outils et des équipements défectueux du site, peu importe le caractère anodin de la défektivité, aux fins de réparation ou de remplacement immédiat.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant le présent avis, veuillez communiquer avec l'Office national de l'énergie, au (403) 292-4800, et demander l'aide du personnel de la section Vérification de la conformité - Exploitation.